Validation des Acquis de l'Expérience Déroulement

Phase 1: Pré-accompagnement

La démarche de la VAE commence par un entretien pour prendre connaissance de l'existence, ou non, de votre projet professionnel. Cet échange permet également d'identifier vos attentes. Ce travail se fait en recueillant les informations relatives à votre formation, à vos expériences professionnelles et personnelles (activités associatives, bénévoles, syndicales, électorales...) ainsi qu'aux périodes de formation initiale que vous avez suivies en milieu professionnel.

66

→ Si vous n'avez pas formalisé votre projet professionnel :

Nous vous conseillons de vous poser les bonnes questions au préalable :

- Suis-je motivé et que suis-je prêt à faire pour obtenir une certification ?
- Suis-je capable de faire preuve de persévérance et d'autonomie pour rechercher les informations nécessaires dans ma démarche ?
- Puis-je mobiliser du temps pour travailler ?
- Suis-je capable de m'organiser avec rigueur pour travailler régulièrement sur mon dossier de VAE ? Il faut compter un temps de travail personnel d'une durée estimée d'une demi-journée de travail par semaine sur une durée de 4 à 6 mois environ.
- Est-ce que je prends le temps de me renseigner pour savoir si je souhaite bénéficier d'un accompagnement ou réaliser mon dossier seul ?
- Serai-je soutenu dans ma démarche par mon entourage familial, amical ou professionnel ?



Ensuite, nous vous fournissons un référentiel RNCP concordant à vos besoins. Celui-ci vous permettra de mettre en lien vos expériences avec les compétences requises pour atteindre votre objectif. A la suite de cela, nous vous proposons un entretien pour identifier la certification que vous souhaitez obtenir par la VAE.

Phase 2: Préparation à la recevabilité

Vous ne pouvez déposer qu'une seule demande par certification et jusqu'à trois demandes pour des certifications différentes, au cours de la même année civile. L'objectif est de remplir un formulaire en rapport avec votre démarche et votre situation. Pour cela nous vous fournissons le document en question. Ensuite, nous vous accompagnons à travers 3 à 5 entretiens pour l'élaboration de ce dossier.

Phase 3 : Envoi du livret de recevabilité

Le document de recevabilité doit être adressé directement auprès du Dispositif Académique de Validations des Acquis (DAVA). A la suite de l'examen de votre dossier, vous recevrez une notification dans un délai maximum de deux mois sur la recevabilité ou non de celui-ci ainsi qu'un calendrier de dépôt de dossier pour le jury et un mail vous demandant de créer vos identifiants sur francevae.fr. L'absence de réponse au cours de ces deux mois vaut décision d'acceptation. La recevabilité administrative de votre demande ne préjuge en rien de la décision finale du jury. La notification peut comporter des recommandations relatives aux formations complémentaires.

Validation des Acquis de l'Expérience Déroulement

Phase 4: Élaboration du livret 2

Le livret 2 fait suite à l'élaboration du livret de faisabilité. Il vous permet d'expliquer précisément les activités menées et les compétences acquises pour prouver que vous avez le niveau requis pour obtenir le diplôme visé. Nous vous remettons le livret 2 avec des explications sur le remplissage de ce document.

Vous devrez donc suivre le déroulé présenté ci-dessous.

- Présentater l'activité (contexte, objectif(s), fréquence...) : il s'agit d'un rappel du livret de recevabilité.
- Développer une ou plusieurs situation(s) vécue(s), pour décrire et argumenter votre organisation et votre procédure pour réaliser cette activité.
- Déterminer la méthode d'évaluation (auto-évaluation, satisfaction des clients et usagers, évaluation par la hiérarchie, ...).
- Le cas échéant, indiquer les axes d'amélioration.

Phase 5: Évaluation finale

L'évaluation finale a pour objectif de vérifier l'authenticité de votre dossier et votre niveau de maitrise des compétence requises pour le diplôme préparé.

Cette évaluation repose sur un échange entre le candidat et le jury dans lequel vous serez amené.e à discuter de votre identité professionnelle, votre situation, votre parcours professionnel, l'objectif et le projet de votre VAE, les difficultés rencontrées lors de la rédaction de votre dossier et tout autre question relative à l'élaboration de votre VAE.

A la suite de cet entretien, vous aurez différentes réponses possibles :

- La VAE est validée dans son entièreté et vous obtenez le diplôme visé.
- La VAE est partiellement validée. Cela signifie que vous allez devoir établir des actions pour répondre aux manques établis par le jury.
- La VAE n'est pas validée.

Phase 6: Bilan et accompagnement

Nous continuons de vous accompagner dans les démarches qui suivent cette VAE selon les résultats que vous avez obtenus.